

CHARTRE DU PAYS DES VOSGES-SAONOISES

JUIN 2003

Contributions : Association du Pays des Vosges-Saônoises - Membres du Conseil de Développement - Membres du Conseil d'Administration - Fonctionnaires territoriaux et agents de développement du Pays - Partenaires institutionnels

Réalisation : URBAM CONSEIL



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	2	Objectif B : Des initiatives culturelles participatives et de qualité irriguant tout notre territoire.....	14
AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT		Objectif C : Des choix volontaristes en faveur des TIC pour éviter le spectre de la fracture numériques.....	14
AXE 1 :		CONCLUSION.....	15
UN DEVELOPPEMENT DURABLE, RESPECTUEUX DES EQUILIBRES GEOGRAPHIQUES DU PAYS.....	5	PISTES POUR UN PRE-PROGRAMME D’ACTIONS.....	16
Objectif A : Renforcer l’attractivité économique et sociale des pôles urbains et des bourgs-centres.....	5		
Objectif B : Contribuer à la revitalisation des communes rurales et au maintien de l’activité agricole.....	6		
Objectif C : Valoriser une gestion multidimensionnelle des ressources forestières.....	8		
Objectif D : Lier aménagement des espaces paysagers et protection de l’environnement.....	9		
AXE 2 :			
UNE NOUVELLE AMBITION TOURISTIQUE POUR LE PAYS.....	10		
Objectif A : Une meilleure coordination de l’offre touristique pour répondre à des besoins évolutifs.....	10		
Objectif B : Une modernisation et une création d’équipements et de services touristiques.....	11		
Objectif C : Une promotion équitable de toutes les formes de tourisme.....	12		
AXE 3 :			
DES INVESTISSEMENTS DANS L’INTELLIGENCE ET LA CREATION DU POUR L’AVENIR DU PAYS.....	13		
Objectif A : Des formations initiales et continues et des actions d’insertion professionnelle pour améliorer la qualification de la population active locale.....	13		

PREAMBULE

Les principaux chantiers du Pays

L'état des lieux des forces et des faiblesses du territoire du Pays a permis de faire émerger neuf grands enjeux pour le développement du territoire. La Charte du Pays des Vosges Saônoises permettra, entre autres, de bâtir un cadre d'actions pour la réalisation de ces chantiers:

- une prise de conscience autour d'un patrimoine naturel riche mais fragile, qui aboutit à une vision partagée du développement durable pour laquelle la notion de qualité paysagère doit notamment prendre un sens,
- la valorisation de la filière bois, dans ses diverses dimensions,
- l'aide à la création d'emplois d'un type nouveau : les métiers de l'environnement, les métiers de l'art et de la création, les métiers valorisant un traitement de haut niveau de la filière bois, les métiers liés au tourisme et à la personne (petite enfance, personnes âgées, périscolaire...),
- l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les pratiques économiques et sociales,
- le développement d'une économie touristique qui tient compte de potentialités variées,
- une mobilisation active autour d'une nouvelle définition de l'offre de services publics de proximité,
- la mise en synergie des acteurs du développement culturel du Pays sur la base de l'émergence d'une offre culturelle de qualité,
- une politique d'accueil des jeunes actifs issus notamment de l'aire urbaine en développant un volet habitat fort dans les actions du Pays,
- une volonté de briser la situation d'enclavement, qui tend d'ailleurs à s'atténuer.

En dépit des différences d'ampleur – moyens humains, temps de réalisation -, ces différents chantiers ne peuvent être menés séparément : ils sont interdépendants. L'ouverture du Pays à l'extérieur ne sera possible que s'il réussit à créer un espace intérieur cohérent, qui propose un niveau de services de qualité (santé, logement, action sociale, commerce, culture). Voilà l'une des conditions sine qua non de l'attractivité économique et sociale d'un territoire.

Un cadre d'action bien défini permettant d'asseoir les grandes lignes du projet de charte

Il existe un certain nombre de documents-cadres comme le Contrat de Plan Etat-Région (2000-2006), « Haute-Saône 2015 », le Schéma Régional d'Aménagement et de développement du Territoire provisoire (SRADT) ou la charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges qui donnent les grandes orientations des politiques de développement en matière d'organisation territoriale, de services à la population, de transport, de patrimoine, d'habitat, de culture, de tourisme, d'économie et d'environnement.

Le projet contenu dans la Charte de Pays prend appui sur ces différents documents-cadres. Cela garantira la bonne articulation des actions développées au sein du Pays aux politiques départementales et régionales. La stratégie de développement endogène s'inscrira dans un système de référence cohérent, et pourra parfois décliner localement les grands enjeux régionaux.

Le SRADT provisoire préconise de renforcer le partenariat entre les Parcs, les Pays et les Agglomérations. Ce partenariat actif doit ressortir du projet de Charte du Pays des Vosges-Saônoises, dont le périmètre recoupe en partie celui du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Le Pays peut s'appuyer avant tout sur un certain nombre d'atouts qui sont autant de ressources pour un projet économique et social durable et ambitieux.

Les quatre atouts déterminants du Pays des Vosges Saônoises

Ces 4 atouts sont : le contournement routier rapide des Vosges par le Sud, le cadre économique, le gisement forestier et le potentiel touristique.

1/ L'émergence d'un axe économique structurant : le contournement des Vosges par le Sud

Les travaux de mise à deux fois deux voies du réseau routier entre HERICOURT et FOUGEROLLES concourent à l'amélioration des conditions de circulation à l'Est du Département.

Mais au-delà d'un aménagement routier d'envergure, ces travaux permettront l'émergence d'un axe routier stratégique, qui apportera :

- une desserte performante des zones d'activités (FOUGEROLLES / SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SAUVEUR / LUXEUIL-LES-BAINS / FROIDECONCHE, LURE / FROTEY),
- une double ouverture du Pays sur des zones dynamiques : Aire urbaine (BELFORT, MONTBELIARD), l'Alsace (COLMAR, MULHOUSE, STRASBOURG), les Vosges (EPINAL) et la Lorraine (NANCY-METZ) d'une part, et les territoires au sud du Pays d'autre part,
- un renforcement de la cohésion entre les deux principales cités du Pays (LURE-LUXEUIL).

Ce contournement connectera ainsi le Pays à l'axe de développement économique européen, et valorisera de la sorte son positionnement stratégique.

La modernisation du réseau routier se double d'une nécessaire modernisation du réseau de transport public. L'amélioration amorcée du trafic TER conduite par la Région va dans ce sens : rajeunissement du matériel roulant, adaptation des horaires, des fréquences de passage et des correspondances. La reconstitution du réseau TER (lignes « Pied des Vosges ») devra, entre autres, optimiser le raccord aux gares TGV et participer au rapprochement du Pays du couloir de développement économique européen.

La réduction des temps de parcours entre PARIS et le Pays est un autre aspect de la problématique des échanges et de l'inscription du territoire dans la géographie nationale par :

- la convention de mise à deux fois deux voies de la RN19 sur 2000-2006 et au-delà,
- l'hypothèse d'une autoroute concédée entre Vesoul et Langres, émise par le ministre de l'équipement,
- la modernisation de la ligne SNCF Paris-Bâle et la réalisation de la branche Est du TGV Rhin-Rhône.

2/ Le cadre économique

Le pays des Vosges Saônoises dispose de nombreuses filières d'excellence (par exemple dans le domaine industriel : métallurgie). L'éventualité de la création d'une zone économique à vocation régionale à MALBOUHANS serait de nature à conforter et développer les potentialités économiques et notamment industrielles du territoire. La réalisation de ces aménagements est pour le moment contrariée par l'hypothèse d'un classement en ZNIEFF(1) de type I, que la quasi-totalité des élus et des acteurs du Pays s'efforce de conjurer.

3/ Le gisement forestier

Le Pays dispose d'une richesse forestière qui est largement sous-exploitée. La filière bois du Pays des Vosges-Saônoises s'inscrit dans une tradition dans les cantons de SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE et CHAMPAGNEY par exemple, qui se traduit aujourd'hui par une activité industrielle d'entreprises de toute taille et installées sur divers segments (exploitation, transformation et commercialisation des produits de la forêt). Les secteurs de la construction-bois et de l'ameublement restent à développer prioritairement.

Par ailleurs, le bois-énergie ouvre des perspectives d'avenir complémentaires à la valorisation d'une ressource encore sous-utilisée.

4/ Le potentiel touristique

De PASSAVANT-LA-ROCHERE à RONCHAMP, de RONCHAMP à VILLERSEXEL, le Pays des Vosges-Saônoises recèle d'un patrimoine abondant, de sites pittoresques, de milieux naturels remarquables et de monuments historiques classés qui sont autant d'atouts touristiques permettant de décliner trois axes forts : l'axe patrimonial, l'axe vert et l'axe thermal.

Un grand enjeu est de faire du Pays des Vosges-Saônoises un territoire touristique émergent en Franche-Comté. Conformément à l'orientation du CPER 2000-2006 qui préconise la création d'une économie touristique régionale, l'un des moteurs du développement économique du Pays est donc la valorisation de son potentiel touristique.

(1) Zone d'intérêt écologique, oristique et faunistique

Une charte de développement durable concertée, re et d'une ré exion endogène du Pays

Ces quatre atouts servent de support à un projet de développement qui couvre les champs économiques, sociaux, touristiques, culturels, identitaires du territoire. Mais la Charte ne s'y réduit pas. Les grandes orientations inscrites dans la Charte concernent tous les acteurs du Pays, représentés par les élus, mais aussi par la société civile à travers le Conseil de Développement.

Tous ces acteurs ont ré échi et débattu du contenu du projet de Charte. Le pays a intégré la progression de l'intercommunalité dans son travail et la bonne articulation pays-communautés de communes est un gage de la bonne application de la charte sur le territoire. Les propositions qui suivent sont le fruit de multiples contributions, provenant de divers horizons : élus, commissions du Conseil de Développement, agents de développement et fonctionnaires territoriaux du Pays. Elles sont ainsi l'expression d'un projet partagé par le plus grand nombre.

AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT

AXE I : UN DEVELOPPEMENT DURABLE, RESPECTUEUX DES EQUILIBRES GEOGRAPHIQUES DU PAYS

Le diagnostic avait mis en évidence :

- une armature urbaine certes dominée par deux pôles urbains de taille équivalente, LURE / LUXEUIL, mais complétée par un réseau de bourgs-relais dont les chefs-lieux de canton,
- deux pôles urbains « jumeaux », dont les liens vont être amenés à se resserrer par la mise à deux fois deux voies de la RD 64 : éviter les situations de concurrence en confortant les complémentarités,
- un équilibre entre les pôles urbains, le tissu rural et les ressources naturelles que fragilisent parfois les mutations contemporaines,

Le Pays des Vosges-Saônoises entend donc préserver l'équilibre existant entre les deux pôles urbains et tendre vers une meilleure articulation entre les pôles urbains et le tissu rural, tout en impulsant de nouvelles dynamiques territoriales. Par ailleurs, il entend développer une gestion maîtrisée des ressources naturelles.

Enfin, l'amélioration des dessertes routières et ferroviaires intérieures au Pays et vers l'extérieur, pour le transport des personnes et des marchandises, constitue un vecteur de développement économique.

- I - Objectif A Renforcer l'attractivité économique et sociale des pôles urbains et des bourgs-centres

Orientation 1 : Mettre en évidence les données d'équilibre et de cohésion spatiale du Pays des Vosges-Saônoises

Le territoire est structuré par les relations qu'entretiennent mutuellement les pôles urbains, les bourgs-centres, le tissu rural, et les extrémités du territoire (fonds de vallées enclavés, par exemple).

L'organisation territoriale mérite d'être lisible, et donc, d'être redéfinie.

- Les pôles urbains et les bourgs-centres doivent s'organiser autour de la notion de complémentarité dominante, sans en arriver à une polarisation excessive des caractéristiques.
- Les deux pôles urbains ne doivent pas entretenir de spécialisation au détriment des bourgs-centres. Cela nécessite une juste définition des fonctions intrinsèques de ces deux pôles et de leur aire d'influence.
- La proximité de deux pôles urbains « jumeaux » exige une identification des situations de concurrence et de recherche des complémentarités, sachant que LUXEUIL-LES-BAINS est un pôle touristique et de services, tandis que LURE est un pôle économique et administratif.

Orientation 2 : Promouvoir le développement de pôles économiques et industriels, en favorisant le renforcement d'un axe médian structurant du Pays

Le pays compte plusieurs filières d'excellence, notamment la métallurgie et la filière bois. Un des objectifs à plus long terme pourrait être d'amener des activités tertiaires à haute valeur ajoutée sur le territoire type Recherche et Développement, Transfert de Technologies...

Les quatre pôles de développement économique (PDE) du Pays que sont FOUGEROLLES, LUXEUIL/ SAINT-SAUVEUR, LURE et CHAMPAGNEY, sont situés sur un arc routier stratégique, reconnu comme l'axe majeur de développement économique du Pays.

Le long de cet arc sous-vosgien, il convient de soutenir le développement des zones d'activités :

- en accueillant prioritairement des entreprises artisanales, industrielles et tertiaires non commerciales,
- en favorisant des aménagements soucieux de la qualité environnementale, pouvant tendre, par exemple, à la certification ISO 14001.

En matière commerciale, des actions doivent être envisagées dans le sens d'une recherche d'équilibre entre commerces de centre-ville et commerces de périphérie.

Orientation 3 : Affirmer la fonction de bourg-centre comme relais des pôles urbains et coeurs cantonaux et communautaires

Les bourgs-centres sont des relais de la dynamique économique engendrée par l'axe médian sur l'intégralité du territoire. Véritables lieux de vie et d'animation, les bourgs-centres doivent être envisagés comme des relais et offrir des commerces, des équipements et des services permettant de limiter les effets de la distance.

La réaffirmation de la fonction de bourg-centre s'appuie sur une offre adaptée :

- en termes économiques :
 - par des commerces positionnés sur des créneaux complémentaires aux commerces des périphéries urbaines,
 - par un aménagement des zones d'activités en cohérence avec le schéma départemental des zones d'activités,

- en termes de vie locale :
 - en répondant aux besoins d'équipements et de services individuels et collectifs à la population,
 - en développant une politique d'habitat alternative, favorisant l'accueil d'actifs et le maintien à domicile des personnes âgées.

Orientation 4 : Favoriser la qualité d'accueil des villes et des bourgs du Pays

Le développement économique n'est pas le seul gage d'attractivité du territoire. Le diagnostic avait accordé une large place à « Vivre au quotidien dans le Pays des Vosges-Saônoises ». Le Pays dispose d'atouts indéniables pour offrir un mode de vie alternatif au mode urbain. Il s'agit cependant d'adapter les pôles urbains et les bourgs-centres aux modes de vie actuels. Cela passe par :

- mailler le territoire par une offre de services « publics » mieux répartie. Mais cette offre doit être au préalable identifiée, en impliquant la population dans sa définition et en prenant compte les caractéristiques du Pays,
- recomposer l'offre de services périscolaires et à la petite enfance à l'échelle cantonale ou communautaire,
- implanter des équipements de nature à assurer l'attractivité économique et sociale des villes,
- oeuvrer à une meilleure mixité sociale entre les pôles urbains et les bourgs-centres, tant en termes d'habitat que de services à la personne,
- réguler les dysfonctionnements du marché du logement locatif,
- recommander lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (PLU ou cartes communales) le resserrement des extensions pavillonnaires autour des cœurs de village, excepté toutefois pour les communes de montagne, dont l'habitat dispersé est un trait spécifique,
- réhabiliter l'habitat de caractère ancien pour valoriser l'identité patrimoniale des villes et des bourgs....

- | - Objectif B Contribuer à la revitalisation des communes rurales et au maintien de l'activité agricole

Les villes et les bourgs-centres structurent un territoire marqué par sa ruralité. La déprise rurale se répercute tant dans la démographie des villages que sur l'activité agricole. Certaines petites communes rurales se vident de leur population et atteignent ainsi un seuil démographique qui n'autorise plus la pérennité de certains services. Aussi, la revitalisation rurale repose-t-elle autant sur le maintien d'une activité agricole que sur un réveil démographique.

Le Pays doit également lutter contre l'enclavement de certaines communes rurales en élargissant l'action initiée par le PNRBV dans ce domaine.

Orientation 1 : Désenclaver les extrémités du territoire et les fonds de vallée (en complément et en extension des actions du PNRBV)

Cette orientation revêt surtout une dimension territoriale, car elle identifie des secteurs prioritaires. Elle initie des solutions en soutenant un commerce adapté comme les commerces multiservices, commerces itinérants, etc. Des actions de « commerce accompagnant » ayant une fonction plus sociale qu'économique pourront être engagées.

Cette politique peut se doubler de mécanismes incitatifs à l'installation de nouvelles populations, d'aides à la création et au maintien de services. Cela repose sur une bonne appréhension des complémentarités entre communes voisines.

Elle peut en outre susciter l'installation de TPE ou de PME-PMI dans divers domaines d'activités liées aux caractéristiques du territoire pour amorcer le développement de ces communes.

Mais ce développement ne peut se faire indépendamment de la logique de développement des bourgs-centres, qu'elle soit commerciale, industrielle, touristique, ou résidentielle. Les bourgs-centres restent des « locomotives » auxquelles les communes se raccrochent. Ainsi, l'installation d'une entreprise importante dans un bourg-centre génère des besoins supplémentaires en habitat que peuvent satisfaire une OPAH ou des programmes de constructions neuves dans les communes rurales périphériques.

Enfin, la lutte contre la fermeture des paysages dans les fonds de vallée est à promouvoir, en s'appuyant sur les initiatives que le Parc pilote dans ce sens.

Orientation 2 : Maintenir la cohésion sociale des communes rurales en favorisant les relations intergénérationnelles

Le maintien des services en milieu rural dépend d'une donnée de base : un seuil démographique suffisamment élevé.

• Le développement adapté de l'habitat

Une politique de l'habitat adaptée aux problématiques de revitalisation rurale est donc un outil fondamental, en ce qu'elle favorise :

- le maintien à domicile des personnes âgées,
- la réhabilitation de bâti rural vacant en vue de produire du logement locatif,
- la création d'un habitat moderne qui sache respecter l'identité du territoire,
- des documents d'urbanisme freinant l'étalement pavillonnaire pour réinvestir le parc ancien des communes rurales relativement proches des bourgs-centres et des pôles urbains,
- le respect de l'habitat dispersé des Vosges-Saônoises....

• Le maintien de l'activité à but social

Mais agir sur l'habitat ne saurait suffire ; l'arrivée de nouvelles populations suppose la mise à niveau des services à la personne, c'est-à-dire leur adaptation aux modes de vie actuels. Pour ce faire, il convient de développer des politiques spécifiques en direction :

- de l'accueil périscolaire et extrascolaire,
- des services en direction de la petite enfance,
- des personnes âgées (aides à domicile, infirmières libérales, portage de repas, proximité des professionnels libéraux de santé, etc....).
- des personnes à mobilité réduite (adaptation des biens et des services de la vie quotidienne à leur handicap),
- des services publics (amélioration des transports en commun, maintien d'un bon réseau de services publics avec la garantie d'horaires d'ouverture adéquats aux rythmes de vie actuels....)
- du tissu associatif (l'aide au milieu associatif en général participe à la production de lien social).

Ainsi, ces différentes mesures visent à maintenir la cohabitation entre les enfants, les adolescents, les adultes, les personnes du troisième âge. Les relations intergénérationnelles sont ainsi favorisées, et garantissent in fine la cohésion sociale de nos villages.

Orientation 3 : Développer la plurifonctionnalité et la qualité de l'activité agricole

Cette orientation prend en compte les difficultés mais aussi les points forts de l'activité agricole en proposant :

• Sur le plan économique :

- des actions en faveur de la transmission aux jeunes agriculteurs,
- la diversification de l'activité agricole (sensibilisation des agriculteurs à l'agrotourisme),
- la mise en place de démarche AOC ou IGP pour les productions de qualité....

• Sur le plan environnemental :

- des mesures préconisant l'insertion paysagère des bâtiments agricoles,
- des opérations de sensibilisation des agriculteurs à la qualité de l'environnement
- une recherche de complémentarités entre la filière bois et l'agriculture...

- | -
Objectif C **Valoriser une gestion multidimensionnelle des ressources forestières**

Le Pays des Vosges-Saônoises peut s'enorgueillir d'une couverture forestière de grande qualité, mais qui n'est pas valorisée à sa pleine mesure.

La forêt a des fonctions plurielles ; elle est à la fois un espace économique, un espace social et un écosystème au cœur des équilibres naturels. La prise en compte de cette pluralité répond aux principes du développement durable.

Orientation 1 : Encourager l'exploitation économique de l'ensemble des ressources forestières, en amplifiant l'essor des nouveaux débouchés (ameublement, construction bois, bois énergie....)

L'industrie du bois est fortement implantée dans le Nord-Est de la Haute-Saône où elle constitue une filière d'excellence.

Les acteurs de la filière s'inscrivent naturellement dans les contrats de progrès de la Région sur les métiers du bois.

Néanmoins, elle ne connaît pas le développement auquel elle pourrait prétendre.

L'ameublement et la construction bois constituent des débouchés à développer prioritairement.

Concernant la construction bois, il s'agit d'une activité encore marginale sur le territoire national, puisque seulement 4% des constructions en France sont réalisées en bois. Le programme national de la construction-bois peine à trouver sa place dans le monde forestier.

Le Pays des Vosges-Saônoises pourrait apporter sa contribution à la définition d'un tel programme en promouvant ce type de construction, notamment auprès des collectivités et établissements publics. Il pourrait en outre soutenir des opérations-pilotes de lotissement utilisant le matériau-bois, sur la base d'un cahier des charges qui décrirait un modèle reconnu « Pays des Vosges-Saônoises ».

Par ailleurs, la valorisation de la filière bois ne peut faire l'économie d'une réflexion sur l'utilisation des bois secondaires, qui constituent une ressource largement sous-exploitée.

Enfin, le bois-énergie est un segment de la filière à développer, notamment en favorisant la construction des chaufferies bois, et de manière complémentaire aux autres débouchés.

De façon générale, l'exploitation économique de l'ensemble des ressources forestières nécessite :

- un réexamen de la chaîne de production, à partir des débouchés (et non de la production),
- une meilleure connaissance de l'inter-profession.

Orientation 2 : Organiser la gestion de l'espace forestier dans le respect des différents usages et en faciliter l'accessibilité

Le Pays doit affirmer la nécessaire conciliation entre les usages économique, social et environnemental de la forêt.

La concrétisation de cet objectif passe par la mise en place d'un outil existant : la certification, qui prend la forme d'une « charte du propriétaire ».

Cette dernière s'opère à travers la déclinaison franc-comtoise du Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC). Loin d'être une contrainte, elle permet l'acquisition de ré exes dans le cadre d'une ré exion globale. De plus, la demande mondiale en bois certifié ne cesse de progresser et s'exprime de l'amont jusqu'à l'aval de la filière : le consommateur est de plus en plus sensible à la notion de gestion durable.

La certification en est à ses prémices, mais elle se développe de façon exponentielle. Le Pays peut et doit s'en faire le promoteur.

Le morcellement de la propriété forestière constitue toutefois un frein à la certification qu'il faudrait débloquent en encourageant une véritable coopération entre les différents acteurs de la forêt.

Le Pays doit soutenir des plans d'entretien. Une gestion rigoureuse de l'espace forestier permettrait, en effet, d'atténuer le problème de la sur-forestation.

Enfin, le Pays peut accompagner la valorisation du caractère social de la forêt : sensibilisation des plus jeunes (ex : école de la forêt), aménagements de sentiers cyclables, pédestres, etc... L'objectif est donc que les habitants du Pays se réapproprient l'espace forestier.

Orientation 3 : Permettre la professionnalisation de tous les acteurs de la filière bois

Des formations de qualité existent dans la Région Franche-comté et dans le Pays (le lycée Beauregard à Luxeuil les Bains est un des lycées de la plate-forme technologique de la filière bois).

Mais elles doivent être rendues lisibles :

- promotion de la formation
- sensibilisation du public aux métiers du bois : évolution du métier de bûcheron...

Ces actions sont destinées à revaloriser les métiers du bois.

Le Pays pourrait aussi contribuer à sensibiliser les professions de la filière aux nouvelles techniques et à la créativité (artisanat d'art).

- | -
Objectif D Lier aménagement des espaces paysagers et protection de l'environnement

La forêt ne constitue pas le seul milieu naturel remarquable du Pays des Vosges-Saônoises ; la diversité géologique est à l'origine d'une richesse des milieux naturels souvent aussi exceptionnels que fragiles, comme les tourbières ou les cours d'eau. Leur mise en valeur s'accompagne du souci de conservation d'un équilibre précaire.

Orientation 1 : Préserver et valoriser l'ensemble des ressources aquatiques

L'eau coule en abondance dans les Vosges-Saônoises. La ressource aquatique est composée de rivières, de sources et d'étangs, qui constituent un patrimoine fragile. Deux sites sont particulièrement remarquables à ce titre (le plateau des Mille Etangs et la Vallée de l'Ognon).

La sauvegarde de ce patrimoine peut être assurée par la pérennisation et la généralisation des contrats de rivières, des mesures agro-environnementales pour lutter contre la pollution des nappes phréatiques, et par l'entretien des berges et des ripisylves.

La qualité de l'eau est également liée à la promotion des schémas d'assainissement, qui relèvent des compétences communales ou intercommunales.

S'il n'a que peu de prise sur ces questions, le Pays peut jouer un rôle de veille et de vulgarisation, c'est-à-dire diffuser et rendre accessibles au plus grand nombre les concepts et techniques de protection des milieux aquatiques.

Orientation 2 : Sauvegarder la biodiversité des sites remarquables du Pays

Cette orientation s'appuie sur les politiques en cours. Elle peut intervenir également en soutien à toutes les initiatives favorables à la sauvegarde de la biodiversité sur l'ensemble du territoire.

Il sera du ressort du Pays de communiquer autour des mesures existantes et d'organiser la concertation.

Orientation 3 : Mettre en cohérence le développement des activités avec la qualité paysagère et environnementale du Pays

Le développement des activités humaines est souvent perçu comme une source de nuisances pour l'environnement : pollution, dégradation de site, etc...

Le Pays soutient prioritairement les projets de développement qui s'orientent vers un management environnemental des activités économiques et des investissements. Concrètement, cela se traduit par des actions incitatives dans différents domaines :

• **En matière de gestion de l'espace :**

- des normes anti-pollution,
- des plans de gestion et d'animation paysagère pour la gestion de l'espace forestier et agricole.

• **En matière de construction :**

- des démarches tendant vers la qualité environnementale,,
- de l'insertion paysagère des ouvrages d'art,
- des dispositifs anti-bruit,

Conformément à la loi, les projets de SCOT sur le territoire du Pays devront tenir compte de cette charte de développement durable.

AXE II : UNE NOUVELLE AMBITION TOURISTIQUE POUR LE PAYS

Le Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 a défini pour la Franche-Comté le parti d'une économie touristique.

L'Est de la Haute-Saône peut relever ce pari, car ce secteur dispose d'atouts indéniables, unanimement reconnus dans les différents documents-cadres.

Mais la ressource touristique est pour l'heure largement sous-exploitée, ce potentiel reste en dormance, faute d'une offre de produits, d'équipements et de services modernes, de coordination et d'une véritable promotion de l'ensemble des formes de tourisme possibles sur le Pays.

Or, le Pays peut et doit devenir un territoire touristique émergent en Franche-Comté. Pour cela, il faut assurer la coordination, la professionnalisation et la promotion de l'offre touristique mais aussi soutenir et créer des structures d'accueil.

- II -

Objectif A Une meilleure coordination de l'offre touristique pour répondre à des besoins évolutifs

Pour développer une économie touristique et son caractère nécessairement évolutif, il convient préalablement de mettre en évidence la demande de la clientèle actuelle et future. Cela conduira à mieux adapter l'offre existante et potentielle en structurant et en aidant efficacement les acteurs du tourisme.

Orientation 1: Se doter d'une vision à long terme de l'espace touristique du Pays

Cela revient à mener des études à caractère prospectif, qui permettent de détecter les marchés de base et les clientèles, de définir les produits et de les inscrire dans une dimension évolutive.

Des études sur les différents types d'hébergement doivent être engagées, notamment des études portant sur l'adaptabilité de l'hébergement aux produits et aux différentes cibles de clientèle.

Orientation 2 : Renforcer et qualifier les espaces d'accueil des touristes par un maillage complet du territoire de points d'information et d'animation attractifs

Les Offices de Tourisme et les Syndicats d'initiative sont l'interface entre la demande (exprimée et latente) de la clientèle et l'offre de produits.

Il paraît donc opportun de renforcer, par des moyens humains, matériels et techniques, ces structures locales du tourisme, en appuyant leurs spécificités et leur complémentarité. Par exemple, le champ « goût » à FOUGEROLLES, le champ « Rando » à FAUCOGNEY... sont des particularités à mettre en exergue.

Orientation 3 : Créer des synergies entre les acteurs du tourisme grâce à un outil fédérateur

Un Office de Tourisme de Pôle de compétences pourrait se mettre en place sur la base des conclusions de l'étude INTERFACE TOURISM.

Un site Internet, émanation du Pays, pourrait également être un outil. Un travail d'harmonisation des différents sites existants complèterait la création de ce site...

Objectif B Une modernisation et une création d'équipements et de services touristiques

Le diagnostic a fait état de carences notables dans le domaine de l'hébergement, de la restauration, de services aux touristes (location de véhicules, accueil des jeunes enfants...).

Orientation 1 : Accroître, diversifier et moderniser les différentes capacités modales d'hébergement

Le secteur de l'hébergement touristique, de l'hôtellerie de plein-air aux gîtes ruraux en passant par l'hôtellerie traditionnelle est défaillant tant sur la quantité (nombre de structures insuffisant) que sur la qualité (aspect souvent triste et vétuste). Il fait l'objet d'une attention particulière, notamment de la part de la SEM Destination 70 dont une des actions concerne la recherche de nouveaux investisseurs.

Le soutien à la diversité et à la qualité des hébergements est un préalable indispensable à la mise en place de tout produit touristique. Ce soutien concerne l'ensemble des segments du logement saisonnier, par l'amélioration ou la création :

- d'hébergements chez l'habitant (gîtes ruraux, chambres d'hôte)
- de campings (et notamment les Habitations Légères de Loisirs), et infrastructures pour l'itinérant (halte camping-car),
- d'hôtels familiaux,
- de locatif groupé type parcs résidentiels de loisirs.
- ...

Ces actions doivent s'accompagner de mesures de formation des hébergeurs car la qualité de l'accueil fait partie intégrante du produit.

Orientation 2 : Exploiter le potentiel des différents axes touristiques du Pays à travers des produits modernes et adaptés

La diversité paysagère et patrimoniale du Pays autorise la constitution d'une palette variée de produits ; cette variété se structure autour de trois axes : l'axe thermal, l'axe patrimonial, l'axe vert.

La modernisation de cette offre peut s'appuyer sur les différents points suivants :

- le développement de séjours de courte et moyenne durée,
- le lancement d'une manifestation ou d'un événement fédérateur,
- la restructuration et la création de bases de loisirs, réparties de façon cohérente et porteuses de complémentarités,
- la mise en valeur de « produits gratuits » (cascade, promenade...) renforçant les produits d'appel,

- la création de produits qui allongent la saison touristique,
- le développement de l'agro-tourisme,
- le soutien aux activités thermales (contrat de station thermale à Luxeuil),
- l'amélioration des structures et du fonctionnement des musées (notamment ceux du réseau MTCC),
- l'accueil de certains segments de clientèle (enfants, personnes à mobilité réduite...),
- la valorisation des produits « ski nordique »...

Orientation 3 : Professionnaliser le secteur du tourisme

Si l'activité touristique doit atteindre la dimension économique telle qu'elle est ambitionnée pour le Pays, la mobilisation et le savoir-faire des acteurs sont aussi des éléments déterminants.

Les acteurs du tourisme exercent un véritable métier ; il faut être en mesure de maîtriser des connaissances et des techniques. Acquérir cette maîtrise, c'est se professionnaliser. Or, souvent, cette acquisition est imparfaite, car empirique et non renseignée.

La professionnalisation des acteurs s'appuie sur une politique de formation, pour les initier à des stratégies de commercialisation, de gestion moderne, une démarche marketing (c'est-à-dire analyser le comportement des touristes, comprendre et anticiper les évolutions du marché, savoir décrypter les attentes de la clientèle..), etc...

Objectif C Une promotion équitable de toutes les formes de tourisme

Comment établir une promotion équitable des produits ? Quels produits proposer ? Où et comment les vendre ? A qui doit s'adresser l'offre promotionnelle ?

L'une des réponses est de savoir communiquer sur une identité et une image du Pays à décliner ensuite par une gamme complète et étendue de produits touristiques. Il faut savoir s'appuyer sur les études préalables qui servent à la définition de produits touristiques. Mais le cœur du problème et l'enjeu des actions à mener, c'est de diffuser l'image du Pays et de vendre la vitrine attrayante qui aura été construite.

Orientation 1 : Renforcer la fréquentation et l'animation des pôles touristiques du Pays

=> Construire une vitrine attrayante

• Des points d'accroches

Cette orientation est cohérente avec la démarche de la SEM départementale « Destination 70 ». L'espace touristique reste à structurer par l'implantation de pôles d'animation (c'est-à-dire des locomotives touristiques drainant d'importants flux touristiques) sur des sites majeurs. Les quatre sites majeurs sont la cité patrimoniale et thermale de LUXEUIL-LES-BAINS, la verrerie de PASSAVANT-LA-ROCHERE, la chapelle de RONCHAMP, dont le classement au patrimoine mondial de UNESCO est en cours, et le plateau des Mille Etangs.

Ces lieux participent à la construction d'une identité du Pays.

Toutes les initiatives qui contribuent à renforcer et à améliorer les prestations (structures d'accueil qualitatives, originalité de la mise en scène des lieux, facilité d'accès, etc...) dans ces lieux phares sont à encourager.

In fine, le but est de mener des actions à grand retentissement, qui élargissent les cibles de clientèles potentielles.

• Des relais

Si ces lieux restent des points d'accroche, ils n'ont pas l'exclusivité de l'attractivité touristique. Ils sont relayés par d'autres curiosités, qui méritent d'être découvertes(1):

- la Maison de la Négritude et des Droits de l'Homme à CHAMPAGNEY,
- le château d'ORICOURT ou l'abbaye de MARAST dans le canton de Villersexel,
- le petit patrimoine rural (retables, lavoirs, fontaine, dolmens, route des chalots),
- les sites du patrimoine industriel et technique (ex : patrimoine minier autour du puits Sainte-Marie et du Musée de la Mine à RONCHAMP ; fromagerie à SELLES)

Orientation 2 : Se doter d'outils de promotion et de communication ciblés et percutants

=> Attirer et séduire la clientèle

La construction d'une image autour de produits fortement affirmés est une première étape. La seconde est de savoir la diffuser pour élargir le bassin et les cibles de clientèle.

Les orientations à suivre pourraient être :

- la participation à des salons du tourisme aux côtés de Destination 70,
- le soutien aux démarches marketing des opérateurs privés,
- une signalétique harmonisée sur les axes routiers qui aiguille les visiteurs vers les sites et les activités touristiques du Pays,
- une maison du tourisme des Vosges-Saônoises sur une aire de l'axe routier structurant,
- un plan de communication tourné vers l'extérieur qui s'appuie sur les différents outils (internet, médias, valorisation d'événementiels...)
- optimiser les campagnes de promotion en ciblant les outils par type de clientèle (quel produit pour quel public ?...),
- s'appuyer sur des manifestations ou des événements de notoriété en nombre suffisant et les relayer.

Orientation 3 : Proposer un accueil authentique et de qualité dans le Pays

=> Fidéliser le client

La qualité de l'accueil est une donnée importante, car elle valorise efficacement les produits offerts et peut fidéliser une clientèle ; cela peut se traduire concrètement par:

- la sensibilisation des acteurs locaux à l'intérêt du tourisme et d'un accueil chaleureux,
- l'édition d'un guide touristique généraliste sur le Pays des Vosges-Saônoises,
- la mise à disposition du client d'une information thématique précise et adaptée au territoire (production d'un guide de randonnées, d'une carte IGN sur l'environnement et la culture...),
- la définition d'un label de qualité dans le domaine de l'hébergement, de la restauration et des produits du terroir,
- des informations conçues pour différents publics (groupes, familles, individuels, groupe d'enfants, étrangers, personnes du troisième âge, etc...).

Tous les habitants sont des « ambassadeurs » de leur Pays. C'est un rôle dont ils doivent prendre conscience. Aussi est-il nécessaire de les sensibiliser à ce sujet pour changer doucement les mentalités. En prenant graduellement conscience de cette mission, ils seront les principaux vecteurs du développement touristique.

AXE III : DES INVESTISSEMENTS DANS L'INTELLIGENCE ET LA CREATION POUR L'AVENIR DU PAYS

Certains constats comme un profil de population active peu diversifié, un chômage particulièrement élevé chez des jeunes peu qualifiés, un niveau de formation global relativement bas, une précarité de l'emploi plus grande chez les femmes que chez les hommes ne sont pas une fatalité.

Une politique de formation adaptée et la valorisation de filières d'excellence constituent donc des enjeux essentiels. Ceci a été identifié dès le diagnostic, et est également inscrit dans les documents-cadres conçus par nos partenaires institutionnels.

Par ailleurs, le Pays accuse un réel retard en matière de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : peu ou pas d'ADSL, une couverture GSM perforée par des zones d'ombre.

Enfin, le Pays possède une ambition culturelle qu'il convient de conforter.

Le pays des Vosges Saônoises refuse donc de s'inscrire à l'écart des mutations technologiques et civilisationnelles qui accompagnent l'entrée dans le XXIème siècle.

- III - **Des formations initiales et continues et des actions d'insertion professionnelle pour améliorer la qualification de la population active locale**

Objectif A

Il est possible d'élargir et de renouveler l'offre de formation en s'appuyant sur des enseignements et des initiatives alternatives, qualitatives et originales.

Orientation 1 : Se donner les moyens de mieux connaître les besoins de formation à l'échelle du Pays

Les sources d'information mobilisables étant variées (OREF, Action 70, ANPE, CCI...), il s'agit de produire et collecter des statistiques à l'échelle du pays pour mieux recenser les besoins, affiner les stratégies et améliorer l'adéquation formations/emplois.

Cette orientation opérationnelle contribuera à une meilleure adaptabilité du marché de l'emploi en valorisant les formations accélérées répondant aux demandes des entreprises à court et moyen terme.

Orientation 2 : Améliorer le parcours d'insertion de différents publics ciblés (femmes, jeunes en difficulté, autres publics spécifiques) par la mise en cohérence des outils locaux existants

L'insertion par l'emploi est une stratégie « phare » du Pays, notamment au travers de la mise en place d'un PLIE. Mais cela ne saurait suffire ; le Pays peut aider à conduire des politiques en faveur de la diversification des choix professionnels des femmes (accès aux métiers industriels par exemple), ou à mettre en place des dispositifs qui puissent encadrer et pérenniser l'exercice des emplois précaires (aide à domicile, aide ménagère, etc...).

Enfin, l'absence d'accessibilité physique peut être rédhibitoire pour certains jeunes, en dépit de l'intérêt que la formation peut représenter à leurs yeux. Ne pas pouvoir se rendre ou loger sur place est un handicap majeur. Aussi, la question des mobilités est-elle fondamentale. Les jeunes doivent pouvoir se rendre facilement sur un lieu de formation.

Orientation 3 : Promouvoir et créer les filières de formation et d'emploi liées aux points forts du Pays : bois, tourisme, environnement, personnes âgées...

Les nouveaux gisements d'emploi dans l'environnement, l'ensemble de la filière bois, le tourisme, le domaine social (services à destination des personnes âgées, de la petite enfance, du périscolaire,...) justifient une actualisation de la carte des formations professionnalisantes dans notre bassin.

Il s'agit de détecter les besoins de formation, susciter la création de l'offre de formation, la rendre lisible, la faire connaître et la rendre accessible. Enfin, il faut savoir communiquer sur certaines filières parfois ignorées en raison de préjugés ou d'une mauvaise information.

Objectif B Des initiatives culturelles participatives et de qualité irriguant tout notre territoire

Orientation 1 : Favoriser l'accès à la culture pour les habitants du Pays

Dans le Pays, il doit être permis à chacun de vivre la rencontre avec les expressions culturelles à travers différentes médiations. Par ailleurs, le Pays doit faciliter l'accès aux pratiques par diverses mesures de soutien et favoriser la mise en réseau des ressources culturelles.

Orientation 2 : Encourager et accompagner la participation des résidents du Pays

Cette orientation a pour ambition de susciter et d'appuyer les actions culturelles capables de mobiliser une participation active et imaginative des habitants.

Orientation 3 : Favoriser l'émergence d'expressions culturelles nouvelles

Cette orientation vise tout particulièrement à répondre aux besoins culturels des jeunes, tant au niveau de l'offre que de la demande (ex : musiques actuelles...).

Orientation 4 : Faire jouer au domaine patrimonial un rôle identitaire dans le projet de développement culturel du Pays

Le domaine patrimonial est compris dans son acception la plus large : patrimoine architectural, industriel, artistique, écrit, symbolique, ethnographique etc... Cette orientation autorise toute forme de valorisation ou de mise en scène des atouts patrimoniaux et environnementaux. A ce titre, le Festival « Musique et Mémoire » est emblématique du Pays des Vosges Saônoises.

Objectif C Des choix volontaristes en faveur des TIC pour éloigner le spectre de la fracture numérique

Orientation 1 : Permettre à l'ensemble du territoire d'accéder à la téléphonie mobile et au haut débit ou à des solutions techniques alternatives et efficaces

L'accès à la téléphonie mobile et au haut-débit constitue un enjeu économique (facteur favorisant l'implantation des entreprises, intégration des moyens d'accès rapides à Internet dans les pratiques de travail,...) et social (dossiers administratifs en ligne, intégration d'Internet dans les démarches de la vie quotidienne, porte d'accès à des services...).

Aussi, le Pays doit-il agir pour la couverture intégrale du territoire par les services de communication à haut-débit ou des solutions alternatives et les réseaux de téléphonie mobile.

Orientation 2 : Soutenir l'implantation de centre publics multimédia dans le cadre d'un espace numérique éclaté

L'accès individuel à Internet suppose de s'équiper en postes individuels. L'examen du revenu moyen de la population montre qu'actuellement, bon nombre d'habitants ne peuvent supporter les frais d'investissement dans un matériel encore coûteux. C'est pourquoi, la notion d'espace numérique permet la démocratisation de l'accès à Internet, en garantissant l'ouverture et l'extension d'un nombre suffisant de bases Internet, centres multimédias, cyber-cafés dans des lieux identifiés. La localisation des sites devra respecter un maillage territorial satisfaisant.

Orientation 3 : Transmettre une image positive du Pays des Vosges-Saônoises par le biais des TIC

La promotion du Pays pourrait s'appuyer sur la création d'un site-portal Web, qui diffuserait sur le Net les atouts et les éléments d'identité de son territoire. Le site-portal participerait à la vie au sens large du Pays. Sur ce site pourraient figurer le calendrier de toutes les manifestations du Pays, des permanences des différents services. Il y serait également mis à disposition des Internautes des formulaires administratifs en ligne, des dossiers-types de demande de subventions, etc... Il deviendrait un outil pratique pour tous les habitants du Pays des Vosges Saônoises.

CONCLUSION

1. Le Pays des Vosges-Saônoises couvre le Nord-Est de la Franche-Comté. Il est un des plus grands Pays parmi les 16 qui structurent la Région. Ce territoire prend peu à peu conscience de ses atouts et de son potentiel de développement. L'identité interne du pays existe et le « label » « pays des Vosges Saônoises » fait son chemin. Cette identité repose sur une polarisation industrielle, un potentiel touristique axé sur des sites remarquables et une qualité de vie en milieu rural et rural. Elle reste à moderniser et à affirmer à l'extérieur. Les acteurs du pays ont conscience d'avoir une carte à jouer en jouxtant l'axe médian de développement économique européen. L'affirmation d'une identité plus forte est un préalable indispensable pour gérer son ouverture nécessaire aux territoires extérieurs.

2. La construction d'une cohésion spatiale est une condition centrale pour faire émerger une identité reconnue, le Pays est un ensemble complexe, constitué de sous-entités territoriales qui se complètent : si l'axe médian de FOUGEROLLES à HERICOURT est un axe structurant, il ne prime pas sur les secteurs des Vosges du Sud ou de PASSAVANT-LA-ROCHERE, qui fournissent des atouts notamment pour la stratégie touristique du Pays.

Une véritable dynamique de territoire implique la mise en mouvement globale et simultanée de l'ensemble de ses composantes. Le pays est composé de 9 communautés de communes. La construction espérée d'un EPCI dans le canton de Melisey permettra au pays d'exercer sa pleine vocation de fédérateur des structures intercommunales.

3. Seize Pays structurent la région franc-comtoise. Le Pays des Vosges-Saônoises s'inscrit dans cette nouvelle donne territoriale en tissant des liens avec d'autres Pays franc-comtois. Il développe ainsi une logique d'ouverture aux Pays voisins. Les premières prises de contact devraient aboutir à une coopération.

Ce souci coopératif prend déjà corps à travers la signature d'une convention annexe avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, dont une partie du périmètre chevauche celui du Pays. Travailler en bonne intelligence avec les territoires et les structures voisins fait partie intégrante du projet de développement durable du Pays des Vosges-Saônoises et permet de lui donner les moyens de concrétiser les ambitions de sa Charte, qui s'inscrit pleinement dans les stratégies de développement du Département et de la Région.

4. La Charte est un document qui fixe les orientations de développement à un horizon de dix ans. Une première application à trois ans de ce document doit être actée par la signature d'un Contrat de Pays avec l'Etat, la Région et le Département (les fonds départementaux étant décliné dans le Contrat APPUI, particulier au Département de la Haute-Saône et expression d'un soutien actif du Conseil Général envers la politique des Pays).

5. L'association du pays des Vosges Saônoises a pris la décision en Assemblée Générale le 14 juin 2003 de prendre la forme juridique d'un syndicat mixte. Ce passage doit se faire en fin d'année 2003. Le périmètre du syndicat sera celui des communes isolées et des communautés de communes ayant approuvé la charte et ayant décidé d'adhérer au syndicat mixte (à ce jour 9 communautés de communes : Saône et Coney, Belles Sources, Val de Semouse, Pays de Luxeuil, Mille Etangs, Franches communes, Pays de Lure, Rahin et Chérimont, Pays de Villersexel), les communes du canton de Melisey ainsi que celle de Vy les Lure auxquelles il faut ajouter Girefontaine).

Les statuts (notamment les compétences et le mode de représentation) feront l'objet de travaux au cours du second semestre 2003. Parallèlement, le conseil de développement créé en 2001 entame une réflexion sur son évolution en termes de composition, de structuration et de missions.

Enfin, le pays entend poursuivre la mobilisation de moyens d'ingénierie territoriale (études et personnel) pour jouer pleinement son rôle d'espace de réflexion, de coordination et de projets au service du développement local.

PRE-PROGRAMME D' ACTIONS

AXE I UN DEVELOPPEMENT DURABLE RESPECTUEUX DES EQUILIBRES GEOGRAPHIQUES DU PAYS

Objectif A : Renforcer l'attractivité économique et sociale des pôles urbains et des bourgs-centres.

A1 : Mettre en évidence les données d'équilibre et de cohésion spatiale du Pays des Vosges-Saônoises

A1.1. Lancer une étude d'évaluation sur le niveau de services publics et leur répartition territoriale

A2 : Promouvoir le développement des pôles économiques, en favorisant le renforcement d'un axe médian structurant du Pays

A2.1. Distinguer Pôles de développement Economiques et Zones Locales

A3 : Affirmer la fonction de bourgs-centres comme relais des pôles urbains et cœurs de vie cantonaux et communautaires

A3.1. Développer les équipements scolaires, périscolaires et extrascolaires

A3.2. Mettre en place des outils de régulation du marché local de l'habitat (OPAH),

A3.3. Promouvoir des actions de reconquête des cœurs de village

A3.4. Mener une politique de maîtrise foncière.

Objectif B : Contribuer à la revitalisation des communes rurales et au maintien de l'activité agricole

B1 : Désenclaver les extrémités du territoire et les fonds de vallée (en complément et en extension des actions PNRBV)

B1.1. Inciter à la création de commerces adaptés (multiservices, commerces itinérants, etc)

B1.2. Des actions de « commerce » à fonction sociale ainsi que des mécanismes incitatifs à l'installation de nouvelles populations, d'aides à la création et au maintien de services

B1.3. Renforcer l'installation de TPE ou de PME-PMI dans divers domaines d'activités liées aux caractéristiques du territoire

B1.4. Lutter contre la fermeture des paysages (cf. travaux du Parc)

B2 : Maintenir la cohésion sociale des communes rurales en favorisant les relations intergénérationnelles

B2.1. Renforcer les initiatives visant à adapter les biens et services de la vie quotidienne aux handicaps des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite,

B2.2. Inciter à la mise en place d'une bourse d'échange foncier

B3 : Développer la plurifonctionnalité et la qualité de l'activité agricole

B3.1. Soutenir les initiatives de diversification agricole,

B3.2. Encourager la réhabilitation des bâtiments agricoles,

B3.3. Sensibiliser les agriculteurs à leur rôle de gestion de l'environnement et soutenir les agriculteurs engagés dans les CAD (Contrats d'Agriculture Durable),

B3.4. Aider à la mise en place d'une charte paysagère pour l'insertion des bâtiments agricoles dans l'espace

B3.5. Soutenir la transmission aux jeunes agriculteurs.

Objectif C : Valoriser une gestion multidimensionnelle des ressources forestières

C1. Encourager l'exploitation économique de l'ensemble des ressources forestières en amplifiant l'essor des nouveaux débouchés (ameublement, construction-bois, bois-énergie...)

C1.1. Promouvoir la construction d'équipements publics en bois,

C1.2. Soutenir des opérations-pilotes de lotissements « construction-bois »,

C1.3. Rédiger un cahier des charges avec les partenaires institutionnels (DDE, CAUE) pour encadrer et promouvoir les constructions bois du Pays

C1.4. Sensibiliser l'ensemble de la filière-bois à l'inter-profession.

C2 : Organiser la gestion de l'espace forestier dans le respect des différents usages et en faciliter l'accessibilité

C2.1. Promouvoir la démarche qualité pour l'exploitation et la gestion de l'espace forestier

C2.2. Sensibiliser un large public à la vie et au fonctionnement de la forêt

C2.3. Créer une zone de loisirs forestière

C3 : Permettre la professionnalisation de tous les acteurs de la filière bois

C3.1. Valoriser les métiers du bois

C3.2. Inciter aux initiatives professionnelles originales et novatrices pour la valorisation du bois.

Objectif D : Lier aménagement des espaces paysagers et protection de l'environnement

D1 : Préserver et valoriser l'ensemble des ressources aquatiques

D1.1. Généraliser la mise en place des Contrats de Rivière

D1.2. Développer l'élaboration des Schémas d'assainissement et de gestion des eaux (SDAGE)

D1.3. Accompagner la mise en œuvre des mesures agro-environnementales

D2 : Sauvegarder la biodiversité des sites remarquables du Pays

D2.1. Bâtir un lieu « ressources environnementales » du Pays

D2.2. Mettre en place les commissions ad'hoc au sein du Pays pour communiquer sur les politiques environnementales (avec une formation préalable des membres de la commission).

D3 : Mettre en cohérence le développement des activités avec la qualité paysagère et environnementale du Pays

D3.1. Développer un plan de gestion et d'animation paysagère

D3.2. Elaborer des plans de gestion de l'espace rural et forestier,

D3.3. Sensibiliser un plus grand nombre aux pratiques écologiques dans les actes de la vie quotidienne,

D3.4. Ecrire et appliquer une charte de qualité paysagère et environnementale des constructions (ex : la démarche HQE)

D3.5. Inciter au management environnemental des entreprises,

D3.6. Faciliter l'essor des énergies renouvelables.

AXE II UNE NOUVELLE AMBITION TOURISTIQUE POUR LE PAYS

Objectif A : Une meilleure coordination de l'offre touristique pour répondre à des besoins évolutifs

A1 : Se doter d'une vision à long terme de l'espace touristique

A1.1. Etude sur l'hébergement accompagné de services (notamment en destination des familles)

A1.2. Etude qualitative et quantitative pour le développement des « résidences artistiques »

A1.3. Etude de marché prospective (clientèles « cibles » et marchés porteurs à développer).

A2 : Renforcer et qualifier les espaces d'accueil des touristes par un maillage complet du territoire de points d'information et d'animation attractifs

A2.1. Sensibiliser les acteurs du tourisme « indirects » qui sont au contact permanent avec les touristes (hébergeurs, commerçants)

A2.2. Qualifier et former les permanents et les équipes gravitant autour

A2.3. Disposer de personnel d'accompagnement professionnel

A2.4. Soutenir les Offices de Tourisme dans un projet global d'équipement en matériels de communication moderne

A2.5. Rechercher des sources de financements alternatives aux financements publics pour le développement des Offices de Tourisme

A3 : Créer des synergies entre les acteurs du tourisme grâce à un outil fédérateur

A3.1. Mettre en œuvre les préconisations de l'étude « Office de Tourisme de Pôle » d'Interface Tourism.

Objectif B : Une modernisation et une création d'équipements et de services touristiques

B1 : Accroître, diversifier et moderniser les différentes capacités modales d'hébergement

B1.1. Sensibiliser les mairies et les Communautés de Communes à l'investissement public dans l'hébergement touristique

B1.2. Mener un programme d'investissement sur l'hébergement et les équipements touristiques (villages de vacances, HLL, chambres d'hôtes, gîtes ruraux, hôtels)

B1.3. Informer les propriétaires d'hébergement touristique de la nécessité de proposer des services annexes au gîte

B1.4. Monter des ORIL.

B2 : Exploiter le potentiel des différents axes touristiques du Pays à travers des produits modernes et adaptés

B2.1. Soutenir l'installation d'aires de jeux dans les bases de loisirs

B2.2. Créer des produits permettant d'allonger la saison touristique

B2.3. Pôle Nature-Culture de Haut du Them-Château Lambert

B3 : Professionnaliser le secteur du tourisme

B3.1. Organiser des formations-actions à destination des acteurs du tourisme;

Objectif C : Une promotion équitable de toutes les formes de tourisme

C1 : Renforcer la fréquentation et l'animation des pôles touristiques du Pays

C1.1. Aménager et développer les lieux-phares du tourisme des Vosges-Saônoises

C1.2. Créer un passeport donnant accès à une gamme de produits complémentaires sur le Pays

C2 : Se doter d'outils de promotion et de communication ciblés et percutants

C2.1. Participation à des salons du tourisme aux côtés de Destination 70,

C2.2. soutien aux démarches marketing des opérateurs privés,

C2.3. Amélioration de la signalétique et création d'une maison du tourisme des Vosges-Saônoises sur une aire de l'axe routier structurant,

C2.4. Plan de communication et optimisation des campagnes de promotion

C3 : Proposer un accueil authentique et de qualité dans le Pays

C3.1. Sensibiliser les acteurs locaux sur le « échage des sentiers de randonnée

C3.2. Créer un guide touristique du Pays des Vosges-Saônoises

AXE III DES INVESTISSEMENTS DANS L'INTELLIGENCE ET LA CREATION POUR L'AVENIR DU PAYS

Objectif A : Des formations initiales et continues et des actions d'insertion professionnelles pour améliorer la qualification de la population active locale

A1 : Se donner les moyens de mieux connaître les besoins de formation à l'échelle du Pays

A1.1. Mobiliser les ressources existantes de formation pour répondre aux besoins immédiats de certains secteurs d'activité

A2 : Améliorer le parcours d'insertion de différents publics ciblés (femmes, jeunes, autres publics spécifiques...) par la mise en cohérence des outils locaux

A2.1. Conforter la mise en place des structures d'insertion implantées sur le territoire

A2.2. Lancement d'un PLIE

A3 : Promouvoir et créer les filières de formation et d'emploi liées aux points forts du Pays (bois, tourisme, environnement, petite enfance, personnes âgées...)

A3.1. Ré échir à la création à moyen terme d'un BTS tourisme dans un des lycées du Pays des Vosges-Saônoises

A3.2. Réaliser une étude d'opportunité de lancer des formations locales aux métiers de l'environnement,

A3.3. Développer des formations de proximité dans le domaine des services aux familles et aux personnes.

Objectif B : Des initiatives culturelles participatives et de qualité irriguant tout notre territoire

B1 : Favoriser l'accès à la culture pour tous les habitants du Pays

B1.1. Coordonner la programmation culturelle

B1.2. Renforcer et soutenir les acteurs culturels existants,

B1.3. Permettre l'accès à des personnes ressources

B2 : Encourager et accompagner la participation des résidents du Pays

B2.1. Se doter d'outils de communication valorisant l'ensemble des ressources culturelles

B2.2. Mettre en place des actions de formation

B3 : Favoriser l'émergence d'expressions culturelles nouvelles

B3.1. Créer un équipement adapté à la pratique des musiques actuelles

B4 : Faire jouer au domaine patrimonial un rôle identitaire dans le projet de développement culturel du Pays

B4.1. Faire une étude exhaustive visant à recenser l'ensemble des richesses patrimoniales et à préconiser des actions de conservation et de valorisation

B4.2. Conforter la notoriété du Festival « Musique et Mémoire »

Objectif C : Des choix volontaristes en faveur des TIC pour éviter le spectre de la fracture numérique

C1 : Permettre à l'ensemble des acteurs du territoire d'accéder à la téléphonie mobile et au débit ou à des solutions alternatives et efficaces

C1.1. Soutenir des initiatives territoriales spécifiques d'accès au haut-débit ou à des solutions alternatives

C2 : Soutenir l'implantation de centres publics multimédia dans le cadre d'un espace numérique éclaté

C2.1. Développer des établissements numériques labellisés pour démocratiser l'accès aux TIC

C3 : Transmettre une image positive du Pays des Vosges-Saônoises par le biais des TIC

C3.1. Construire un site internet du Pays des Vosges-Saônoises,

C3.2. Encourager l'émergence de sites-portails à vocation intercommunale.